



**POINTS FORMULES PAR LES DELEGUES  
DU PERSONNEL CGT**

**Séance du 5 avril 2018**

**1. Suite à une longue maladie, un de nos collaborateurs télécharge régulièrement ses relevés d'indemnités journalières de la Sécurité Sociale via Amélie, pour les envoyer au fur et à mesure au service paie. Suite à de nombreux retards de paiement il a souvent appelé ce service paie :**

- Pourquoi y-a-t-il autant d'attente pour percevoir les indemnités journalières prise en charge par notre mutuelle (Exemple à mi-mars toujours en attente de paiement des IJ de décembre, janvier et février) ?
- Pouvons-nous connaître les raisons de ces attentes ?
- Est-ce bien le cheminement normal d'envoyer le relevé à la R.H. ? Sinon quelle est la procédure ?
- Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir un contact direct avec l'organisme ?
- Pouvons-nous étudier un moyen plus rapide pour éviter ces retards ?

**2. Pour attirer des techniciens en IP une note unilatérale accordant des augmentations de salaire avait été mise en place. Aujourd'hui de nombreux comptes basculent de l'IP vers l'office. Est-il prévu une augmentation de salaire pour techniciens office effectuant la maintenance sur ces produits anciennement IP ?**

- Pour rappel, cette note prévoyait d'amener le salaire à 2 200 euros de base avec un passage en Niveau 5, échelon 1. Nous demandons que le salaire cible de cette note du 17 avril 2015 passe de 2 200 € à 2300 €.

**3. Hausse de la participation pour les véhicules des itinérants :**

- Contrairement à ce que la direction affirme, l'augmentation pour utilisation du véhicule de fonction n'est pas due qu'au redressement fiscal.

Tout ce que veulent les impôts, c'est être payé.

C'est donc bien une décision d'entreprise de faire payer les salariés.

Compte tenu du mécontentement général provoqué par cette décision, nous demandons le passage au système d'avantage en nature.

- Est-ce que les véhicules du codir sont dans la liste fournie par la direction ?

**4. Est-il normal qu'un manager du site de Bussy Saint Georges possédant un véhicule de service, puisse stationner son véhicule personnel (voir photo ci-jointe) à longueur d'année sur le parking d'entreprise depuis plus d'un an ?**

- En effet, lors de livraison/reprise, formations techniques, le site est parfois en limite de stationnement et ce véhicule supplémentaire ne facilite pas les choses.

Que compte faire la direction ?

5. **Des commerciaux du réseau direct (mixte et GCR) se sont vu notifier verbalement, qu'ils devaient se retirer de comptes publics prospects-suspects qu'ils gèrent, et ce alors que les consultations sont lancées et que le rendu des offres devait être effectif dans quelques semaines. Ces commerciaux ont travaillé sur certains projets pendant des mois (échanges clients sur le CCTP, audits, réunions d'équipe, projets etc ...) et se retrouvent dépossédés de leur travail au profit de la nouvelle cellule « marchés publics » composée de 3 personnes !**
6. **Nous demandons qu'une liste de réservation soit accordée à ces commerciaux pour qu'ils puissent répondre aux marchés et être récompensés de leur travail.**
7. **Mme Ferretti êtes-vous au courant que sur un district GEO des commerciaux sont en souffrance à cause d'un management agressif ?**
8. **Comment poser des congés ou RTTS dans le CET dans Edays ? Nous ne trouvons pas la rubrique ?**